



**POUR VOUS,
le DÉPARTEMENT agit !**

SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE CONFÉRENCE DE PRESSE

Lundi 14 mars 2022

DOSSIER DE PRESSE



www.saoneetloire71.fr

SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

Près de six mois après avoir lancé une concertation avec les services d'aide et d'accompagnement à domicile pour définir les attentes, les besoins et les perspectives d'actions concernant ce secteur, André Accary, président du Département de Saône-et-Loire et Claude Cannet, vice-présidente chargée du maintien à domicile, des personnes âgées et en situation de handicap, présentent ce lundi 14 mars le bilan de ces échanges.

La perte d'autonomie de nos aînés est un des enjeux majeurs du vieillissement de la population. En Saône-et-Loire (2006-2017), le nombre de personnes âgées de 60-74 ans a augmenté de 27 %, et les plus de 75 ans de 14 %.

Depuis la loi Adaptation de la Société au Vieillissement (ASV) en décembre 2015, le Département de Saône-et-Loire a initié de nombreuses actions pour répondre aux attentes de nos aînés, de leurs besoins qui ont bien évolué au fil du temps et de leur volonté à rester chez eux le plus longtemps possible.

Ce maintien à domicile nécessite un accompagnement des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), soutien indéniable aux actes de la vie quotidienne de nos aînés.

Cependant, à l'image du **secteur du grand âge et de l'autonomie, ces services sont confrontés à d'importantes difficultés de recrutement et de fidélisation de ses personnels, comme le révélait** le rapport El Khomri en 2019.

C'est dans ce cadre, au regard des enjeux auxquels devra faire face la Saône-et-Loire d'ici à 2050, ajouté au souhait des personnes de rester le plus longtemps possible à leur domicile, que le Département a souhaité entendre l'ensemble des acteurs des services à la personne afin d'échanger sur les enjeux, les difficultés rencontrées, et les mesures possibles à mettre en œuvre par les SAAD avec le soutien du Département.

Six mois après un travail avec les acteurs concernés, l'heure est aux bilans et projets. Mais aussi à la présentation du **1^{er} Forum des métiers de l'accompagnement des personnes âgées, organisé le mardi 12 avril au Parc des expositions de Chalon-sur-Saône.**



LES MESURES PRISES PAR LE DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE POUR LE SECTEUR DE L'AIDE À DOMICILE

- Mise à disposition de véhicules : 648 500 €
- Mise à disposition de kits d'intervention : 400 000 €
- Versement de la prime Covid : 2,4 M€
- Compensation de l'avenant 43 : 7,5 M€ en 2022 pour les SAAD associatifs et du secteur privé
- Revalorisation régulière du barème APA et PCH depuis 2017 : de 19,80 €/heure en 2016 à 23 €/heure en 2022.





DES PISTES ACTIONS ENVISAGÉES À L'ISSUE DE LA CONCERTATION

Afin de trouver des solutions rapidement, 4 groupes de travail ont été constitués autour de 4 enjeux partagés dans les premières réflexions :

- Adapter l'offre à l'évolution des besoins
- Créer les conditions d'une attractivité
- Faire face au défi des ressources humaines
- Valoriser l'image des métiers.

L'ensemble de ces groupes de travail représente près d'une cinquantaine de participants issus des SAAD ainsi que des partenaires permettant d'élargir ou d'approfondir les réflexions (services ou établissements médico-sociaux, Pôle emploi, organismes de formation...).

Avec, en parallèle, un comité scientifique composé des fédérations du secteur de l'aide à domicile (FESP, FEDESAP, ADESSA, ADMR, UNA) et plus globalement du secteur médico-social (FHF, FEHAP, URIOPSS), de partenaires institutionnels (Pôle emploi, DDETS, Région, ARS) et d'un représentant du CDCA.

De leurs réflexions sont nées plusieurs actions :

- Création d'une plateforme départementale des métiers de l'autonomie des personnes âgées et handicapées
- Une grande campagne de communication

- Un insigne propre aux métiers des services à la personne
- Des métiers, des services pour accompagner la perte d'autonomie : sensibilisation et prévention
- Renforcement de l'analyse de la pratique professionnelle pour améliorer les pratiques professionnelles
- Analyse des situations complexes pour adapter la prise en charge et améliorer la qualité de vie au travail
- Mise en place d'équipes autonomes pour expérimenter une nouvelle organisation du travail
- Un passeport des compétences pour valoriser et confirmer l'acquisition d'aptitudes, de connaissances ou de compétences pour les personnels non qualifiés du secteur
- Renforcer la réactivité d'intervention face à la dépendance et l'aggravation subite de la perte de l'autonomie
- Le tutorat au sein des SAAD pour accompagner chaque nouveau salarié recruté, reconnaître et compenser le temps passé à la prise de poste
- Un séminaire inter-réseaux pour promouvoir les échanges et travailler sur la recherche de solutions communes.



CONTACT PRESSE

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Edwige Labryère - Hôtel du Département -
Rue de Lingendes - CS 70126
71026 Mâcon cedex 9

Tél. : 07 85 11 87 78
Courriel : presse@saoneetloire71.fr
e.labryere@saoneetloire71.fr

